

Huile de cameline Bio

contrat de partenariat solidaire entre paysan et amapien

Damien Orcière & Laurence Karoubi,

éleveur de bovins de race limousine (certifié AB Ecocert),

GAEC St Roch Quartier St Roch, 05000 Rambaud.

gaecstroch05@free.fr

Le paysan s'engage à respecter les méthodes l'agriculture biologique, à fournir à la date prévue dans ce contrat les produits de sa production. Etre présent au moment des livraisons sauf empêchement et informer les amapiens sur ses savoir-faire, pratiques, contraintes économiques et écologiques.

L'amapien doit être à jour de cotisation, payer son colis, le jour de la livraison **chèque à l'ordre de GAEC St Roch** récupérer son colis au cours de la livraison, à participer à la vie de son AMAP suivant sa disponibilité, aider à la livraison au moins deux fois par saison. Les colis non récupérés seront perdus.

Les céréales : récoltées et triées sur la ferme, il se peut que vous trouviez quelques petits cailloux ou autres graines. La taille des graines telles que celle de quinoa et sa méthode de culture sont ramassées à même le sol. Nos efforts de tri ne suffisent pas encore et nous en sommes navrés.

Il faut bien rincer vos céréales avant cuisson et après cuisson pour le quinoa.

Huile de cameline : très riche en vitamine E et oméga-3 antioxydant naturel

Miscanthus: Paillage horticole, litière végétale, décoration, permaculture, repotage.

Le contrat concerne une livraison le **vendredi de 17h à 18h** au 175 boulevard de Marseille

Livraison le vendredi 3 mai 2024

Pois chiche	Farine de pois chiche	Quinoa de Rambaud	Farine de sarrasin	Lin brun
5€ / le kg	5€ /kg	10€ / 1kg	5€ / le kg	4€ /le kg
20€ / 5kg	20€ / 5kg	45€ / 5kg	20€ / 5kg	15€ / 3 kg

Miscanthus	Sac papier de 70l à 15€ TTC ou 26€ les 2 , permet de couvrir 1.75m Sac plastique de 200l à 38€ (dont 5€ de consigne) , permet de couvrir 5.5 m Big bag de 1000l à 98€ (dont 10€ de consigne)
-------------------	---

Référente de liste : Brigitte : amapbandol@gmail.com

Paysan en AMAP et amapien recherchent un lien de proximité basé sur la confiance. L'AMAP de Bandol s'efforce d'assurer le bon fonctionnement de ce lien.

L'amapien doit adhérer au but défini par les statuts de l'AMAP, aux principes et engagement du réseau régional, les AMAP de Provence. Verser **17€** pour l'année à **l'AMAP de Bandol** (dont 10€ représentent son adhésion aux AMAP de Provence et 1€ au MIRAMAP, réseau interrégional). L'adhésion permet de recevoir les informations concernant la vie de l'AMAP et des AMAP de Provence, d'y participer, d'être assuré, de voter lors des assemblées générales (la charte est à télécharger sur le site : lesamapdeprovence.org)

AMAP de Bandol, Association

pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, association loi 1901, 106 avenue des citronniers, 83150 Bandol